ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 60172

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la fixation des prix des prothèses dentaires. En effet, les prothèses assurent la plus grande partie des revenus des cabinets dentaires. Ainsi, par exemple, le prix d'une couronne est en moyenne de 4 000 francs. Or il n'est remboursé que 493,50 francs par la sécurité sociale. La différence de remboursement peut être éventuellement prise en charge par la mutuelle. C'est ainsi qu'un Français sur cinq renonce à se faire soigner les dents faute d'argent, selon le Credes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60172
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2209